

Créer une entreprise de décoration d'intérieur

## Description

Créer une entreprise de décoration d'intérieur est le rêve de nombreux professionnels dans l'aménagement. Les démarches et formalités à accomplir sont assez classiques. Et en principe, la [création de la société](#) ne nécessite aucun diplôme spécifique. Cependant, le lancement du projet ne s'improvise pas. Pour qu'il soit réussi, mieux vaut se préparer de la meilleure manière possible.

[Créer votre entreprise en ligne](#)

## Qu'est-ce qu'un décorateur d'intérieur ?

Le décorateur d'intérieur **intervient surtout dans l'aménagement des espaces intérieurs** des :

- Appartements ;
- Bureaux ;
- Maison.

Ce n'est alors **pas à lui de changer la configuration des pièces** ou d'abattre des cloisons. En effet, il n'est pas chargé de modifier la structure du bâtiment, mais d'embellir ce dernier. Il se soucie plutôt de l'ergonomie des chambres, en proposant des solutions à la fois créatives et techniques à ses clients et en respectant la réglementation en vigueur.

**Bon à savoir** : si son entreprise de décoration intérieure ne fait que conseiller les clients, il relèvera des professions libérales non réglementées. En revanche, s'il réalise lui-même les travaux, il aura le statut d'artisan.

Au sujet des **qualités professionnelles du décorateur d'intérieur**, il doit surtout avoir du goût et être à la fois astucieux et créatif. Il faut également qu'il sache faire preuve d'ingéniosité et de polyvalence lors de la présentation des projets.

Il est bon de noter que le passionné de décoration intérieure peut également **devenir décorateur-merchandiseur** qui a surtout pour mission de mettre en scène les vitrines d'une boutique. Souvent, les décors qu'il réalise sont en lien avec la saison ou un événement. Pour pouvoir exercer cette profession, il faut posséder des

compétences en agencement ainsi qu'en merchandising. Avoir des notions de marketing constitue aussi un atout pour réussir dans le domaine.

## Est-il possible de monter une entreprise de décoration d'intérieur sans diplôme ?

Créer une entreprise de décoration d'intérieur est **tout à fait possible, même si l'on ne détient aucun diplôme** dans le domaine. Par ailleurs, il est fortement conseillé de suivre une formation professionnelle ou bien des stages afin de rassurer les clients et de bénéficier de bases solides sur :

- La connaissance de logiciels spécifiques ;
- La réalisation des dessins techniques ;
- L'aspect commercial ;
- Les normes de sécurité.

Durant les cours, le futur décorateur d'intérieur **apprend également à optimiser son temps et à gérer le planning**. Il convient de noter que l'obtention d'un certificat l'aidera à se démarquer de la concurrence.

Parmi les **formations post-bac pouvant être suivies**, on peut citer le BTS :

- Design d'espace ;
- Agencement de l'environnement architectural ;
- Agencement de l'espace architectural.

Mais, le niveau de formation est de Bac +2 à Bac +5. Il est tout aussi important de savoir qu'**un grand nombre de formations peuvent également être suivies à distance**.

## Quelles sont les étapes à suivre pour créer une entreprise de décoration d'intérieur ?

La création d'une entreprise de décoration intérieure **s'effectue en quelques étapes**. Mais, avant de les réaliser, il est préférable de :

- S'informer sur les conditions de l'[ACRE](#);
- Étudier les options possibles concernant le local ;
- Constituer un portefeuille client.

Concernant les **étapes de création de l'entreprise**, elle commence par la détermination de l'activité que l'on souhaite exercer et se termine par l'adoption d'une bonne stratégie marketing et commerciale.

## Déterminer l'activité

**Si le décorateur d'intérieur envisage d'effectuer un travail d'architecte**, il lui faudra détenir un diplôme spécifique, en plus de devoir intégrer le CFAI ou Conseil français des architectes d'intérieur. Par ailleurs, dans le cas où il préférerait faire du home staging, son activité sera considérée comme non réglementée.

Et **s'il réalise en même temps des prestations artisanales**, il devra s'inscrire auprès de la Chambre de métiers et de l'artisanat. À propos du home staging, il consiste surtout à redécorer et mettre en avant les atouts d'un bien immobilier afin d'accélérer sa vente. Le concept vise à réaménager et à réagencer un espace intérieur pour le rendre plus attractif.

## Réaliser une étude de marché

Cette étape est **indispensable pour avoir une parfaite connaissance de l'état de l'activité sur le secteur** visé. Elle peut être à la fois qualitative et quantitative. D'autre part, elle consiste surtout à se renseigner sur :

- L'état de la concurrence ;
- Le public visé ;
- Les besoins et les moyens financiers de la cible ;
- Le dynamisme de l'activité sur le secteur géographique ;
- Le volume de la demande ;
- Les prestations proposées.

## Préparer le projet

**Avant de lancer le projet**, il est essentiel de :

- Travailler la grille tarifaire ;
- Travailler le concept ;

- [Dresser un business plan efficace](#);
- Préparer un plan de démarchage ;
- Préparer un plan de communication ;
- Accomplir les formalités de création d'entreprise.

## Se faire connaître

Face à la concurrence, **le succès d'un projet dépend surtout du travail de communication**. Il est tout aussi important de poster de petites annonces ou encore de préparer un plan de démarchage qui vise à faire connaître l'entreprise de décoration d'intérieur. Il est même conseillé de :

- Participer à des salons afin de cibler des clients dans son secteur géographique ;
- Miser sur le bouche-à-oreille ;
- Donner à ses clients la possibilité de laisser leurs avis sur un site professionnel ;
- Mettre en place un système de parrainage.

## Se constituer de la clientèle

Grâce au démarchage, **les clients potentiellement intéressés par les services de l'entreprise seront plus susceptibles de la contacter**. Cette technique peut être effectuée directement auprès d'eux ou bien à partir d'un appel téléphonique.

**La présence sur les réseaux sociaux** est aussi un excellent moyen d'échanger directement avec plusieurs clients potentiels. La création d'un site web permet également de se positionner sur les moteurs de recherche et d'attirer leur attention sur Internet.

## Quelles sont les démarches administratives à accomplir ?

Parmi les **principales démarches administratives à réaliser**, on distingue :

- Le choix de la [forme juridique](#);
- L'enregistrement de l'entreprise auprès du guichet unique des formalités et des entreprises.

Il est **possible de se faire accompagner par un spécialiste** dans le domaine afin de prendre les meilleures décisions, d'éviter de commettre toute erreur.

## Choix de la forme juridique

Le décorateur d'intérieur a le **choix entre les formes juridiques suivantes** :

- La micro-entreprise ;
- L'EI ou [entreprise individuelle](#);
- L'EURL ;
- La SASU.

Exercer en micro-entreprise permet au décorateur d'intérieur de **bénéficier d'un régime ultra simplifié**. Cependant, cette option présente un inconvénient non négligeable : un plafond maximum de CA qui est très bas.

L'avantage d'opter pour une [entreprise individuelle à responsabilité limitée](#) réside dans le fait que **le patrimoine personnel de l'entrepreneur est protégé**. Par ailleurs, le statut entraîne des charges sociales variables.

En outre, **la création d'une SASU ou d'une EURL convient à l'entrepreneur qui souhaite créer seul** son entreprise de décoration d'intérieur. Son patrimoine personnel est protégé à hauteur du capital social qu'il apporte dans la société. Cependant, il est tenu de rédiger des statuts et ses obligations comptables sont plus importantes. S'il prévoit plutôt de s'associer avec d'autres personnes, il peut opter pour une SARL ou une [SAS](#).

Il convient également de préciser que **le choix du statut juridique de l'entreprise a des conséquences non négligeables**, non seulement en matière sociale et fiscale, mais également en termes de gestion d'entreprise.

## Établissement d'un business plan

Avant de créer une entreprise de décoration d'intérieur, il est aussi nécessaire de **bien réfléchir au projet et dresser un business plan**. Cette étape permet également de faire état de la rentabilité future. De plus, le document donne aux tiers la possibilité de prendre connaissance du projet. Parmi ceux-ci, on distingue :

- Les établissements bancaires ;
- L'expert-comptable ;
- Les business angels.

## Le business plan contient :

- Des données relatives à la société ;
- Des données basées sur l'étude de faisabilité ;
- Une estimation sur le BFR ou besoin en fonds de roulement ;
- Un bilan prévisionnel ;
- Un compte de résultat prévisionnel.

## Enregistrement de l'entreprise au greffe du tribunal de commerce

Après avoir choisi le régime juridique, le décorateur d'intérieur devra constituer un dossier et le déposer sur le guichet unique des formalités des entreprises. Outre **l'enregistrement de l'entreprise au greffe du tribunal de commerce qui permet d'obtenir l'extrait K-bis**, il faudra qu'il effectue la :

- Publication d'une annonce légale ;
- Libération du capital social ;
- Rédaction des statuts.

**Bon à savoir** : si le décorateur d'intérieur envisage de vendre des accessoires de décoration, il sera tenu d'en effectuer la déclaration en tant qu'activité secondaire. Cette partie de son chiffre d'affaires sera enregistrée dans la vente de marchandises.

Après l'enregistrement de l'entreprise, son dirigeant doit aussi **penser à souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle** qui est obligatoire. Celle-ci le couvrira en cas de dommage causé à un tiers dans le cadre de sa profession.

La **souscription d'une assistance juridique** est également utile pour se protéger, en cas de litige. Il est possible de l'effectuer dans un contrat à part. Grâce à cette protection, les frais seront remboursés en cas de recours en justice. L'assuré bénéficiera également d'un accompagnement dans les démarches qu'il aura à accomplir.

Il peut même être nécessaire de **souscrire une assurance automobile professionnelle** afin de se couvrir en cas de sinistre sur la route. Par ailleurs, l'ouverture d'un contrat multirisque professionnel est indispensable lorsque l'on stocke du matériel chez soi ou quand on dispose d'un local dédié à son activité.

## Combien coûte la création d'une entreprise de

---

## décoration d'intérieur ?

Les **coûts liés à la création de l'entreprise** sont :

- Les cotisations sociales ;
- Les frais de prospection et de démarchage ;
- La masse salariale.

Le budget requis pour créer l'entreprise de décoration d'intérieur **varie considérablement en fonction de son statut et de sa taille**. Les frais engagés pour l'ouverture de la structure sont moindres, étant donné qu'il n'existe aucun investissement matériel à réaliser.

## FAQ

### Qu'est-ce que la décoration d'intérieur ?

Également appelé "aménagement intérieur", il s'agit d'une discipline visant à gérer la disposition des espaces bâtis intérieurs. Outre la décoration, elle est en lien avec :

- Le design ;
- L'architecture ;
- L'ergonomie.

Le décorateur sait rendre un intérieur :

- Moderne ;
- Cosy ;
- Jeune ;
- Chaleureux ;
- Luxueux.

### Comment faire de la décoration intérieure ?

Pour un projet réussi, le décorateur d'intérieur a intérêt à savoir :

- Créer une ambiance spécifique ;
- Opter pour les bonnes couleurs ;
- Penser motifs et textures ;
- Laisser les meubles respirer ;
- Intégrer à la décoration des objets ;
- Privilégier les matières naturelles ;
- Ajouter la lumière ;
- Choisir des arômes agréables.

## **Quelle profession dans la décoration intérieure ?**

Il existe de nombreux métiers au choix dans la décoration. Parmi ceux-ci figurent :

- Le décorateur d'intérieur ;
- Le designer ;
- Le décorateur scénographe ;
- L'étalagiste ;
- Le designer d'espace de vente ;
- Le paysagiste ;
- L'architecte d'intérieur ;
- Le designer floral ;
- Le designer mobilier ;
- L'assistant-décorateur.